



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC
SÉANCE EXTRAORDINAIRE 13 MAI 2019
RAPPORT FINANCIER 2018

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare aura lieu le lundi 13 mai 2019 à 18 h 30 au 500, rue Principale (Hôtel de ville).

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier pour l'année 2018 sera déposé lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le lundi 13 mai 2018 à 18h 30 au 500, rue Principale (Hôtel de ville). Veuillez noter qu'une présentation du rapport financier sera aussi faite par la firme Martin, Boulard, Société de comptables professionnels agréés, lors de la séance régulière du Conseil municipal du 21 mai 2019.

DONNÉ à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 7^e jour de mai 2019.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 7^e jour de mai 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7^e jour de mai 2019.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière